Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Monsieur Jean-Francois DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Claude GIRARD Monsieur Philippe LEMANCEAU Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Brigitte POPARD Madame Christine MARTIN

Madame Christine MARTIN Madame Océane CHARRET-GODARD Monsieur Denis HAMEAU Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Jean-François COURGEY
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Bruno DAVID
Madame Stéphanie MODDE

Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER Monsieur Patrice CHATEAU Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Léo LACHAMBRE Madame Hana WALIDI-ALAOUI Monsieur Samuel LONCHAMPT Monsieur Gérard HERRMANN Monsieur Jean DUBUET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jean-marc GONÇALVES Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Patrick BAUDEMENT Madame Monique BAYARD Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Adrien GUENE Monsieur Cyril GAUCHER

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Laurence GERBET
Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Catherine VICTOR
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Céline RABUT
Madame Noëlle CAMBILLARD

Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM

Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE

Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN

Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT

Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU

Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER

Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT

Monsieur Didier RELOT pouvoir à Madame Christine DOS SANTOS ROCHA Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

DM20221215 54 N°54 - 1/2

OBJET: ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Convention de financement de travaux relative à l'extension du réseau public d'assainissement de la rue de l'Abbayotte à Magny-sur-Tille permettant le raccordement d'un futur programme immobilier

Le réseau d'assainissement de la rue de l'Abbayotte à Magny-sur-Tille nécessite une extension pour permettre le raccordement d'une future opération immobilière.

Cette extension est rendue nécessaire pour viabiliser en assainissement le futur programme immobilier.

Cette extension du réseau d'assainissement est réalisée à la demande et à la charge de Messieurs Albert et Jean Pierre CHAPUIS qui portent la future opération immobilière.

L'extension du réseau d'assainissement sera constituée de collecteurs en PVC CR16 de diamètre nominal 200 mm sur une longueur totale de 125,00 ml. L'extension ne tient pas compte de la création de branchements qui seront réalisés par le délégataire du service public de l'assainissement SOGEDO à la demande et à la charge de Messieurs Albert et Jean Pierre CHAPUIS.

Les travaux d'extension demandés, estimés à 72 649,86 € H.T. soit 87 179,84 € T.T.C. et comprenant le coût des travaux, les frais de mission complète de maîtrise d'œuvre de la phase AVP-PRO à la phase AOR, le coût des essais de compactage de tranchée, le coût de vérification l'étanchéité de la future antenne d'assainissement, les frais des raccordements réalisés par le délégataire du service public de l'assainissement ainsi que les frais de communication destinée aux riverains et au grand public, seront financés par Messieurs Albert et Jean Pierre CHAPUIS.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Dijon métropole et refacturés à Messieurs Albert et Jean Pierre CHAPUIS.

Cette convention régit les modalités de réalisation de ces travaux et son financement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation de la présente convention de financement de travaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Scrutin Pour: 76 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 15 PROCURATION(S)

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU

e, Le Président,
DAREAU Monsieur REBSAMEN

DM20221215 54 N°54 - 2/2